

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL DE NEUVRE**

L'an **deux mil quinze, le 13 août**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **en session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de **M. Jacques FERRANDON, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation du Conseil Municipal : **31 juillet 2015**

Présents : **MM. Jacques FERRANDON, M. Didier COCHIN, Mme Geneviève PAILLERET, Mme Valérie PILORGE, Mme Brigitte MORGAND, Mme Annie BONDOUX, M. Samuel CORNIL Mme Elisabeth PETITEAU, M. BETTENCOURT Daniel, Mme FERRANDON Séverine, Mme Michelle THEVENIN**

Excusés : **Mme Martine GAUDIAT, MM. Philippe FAULCONNIER, Jean-Luc PACAUD et Julien OZELLE**

Absent :

Pouvoir : **Philippe FAULCONNIER à Jacques FERRANDON**

Secrétaire de séance : **Séverine FERRANDON**

Après relecture, le compte rendu de la réunion du 12 juin dernier est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n° 25 :2015 :** **Révision du loyer de l'épicerie**

M. le Maire expose les difficultés rencontrées par M. et Mme DOUGÉ, gérants de l'épicerie, en vertu d'un bail commercial conclu avec commune.

De l'analyse menée avec leur comptable, il ressort un chiffre d'affaires insuffisant résultant d'un manque de clientèle.

Considérant le professionnalisme des gérants, la qualité de leurs produits et l'absence de service analogue à proximité,

Le conseil municipal estime qu'une aide économique doit être apportée pour contribuer à la pérennité de l'entreprise.

Cette aide prendra la forme d'une réduction temporaire du loyer mensuel, ramené de 320.00 € HT à 150.00 € HT, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016.

En contrepartie, pendant cette période, les locataires devront s'engager à :

- maintenir les jours et heures d'ouverture actuels
- n'entamer aucune démarche de cession de leurs fonds de commerce.

Le conseil municipal, après délibération, accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés, et mandate le maire pour signer les avenants et conventions requis.

**Délibération n° 26 – 2015**

**Acquisitions de parcelles de terrain rue de la Vieille Poste :**

Après évaluation du service des Domaines en date du 21 janvier 2015, M. le Maire indique que la finalisation de l'aménagement de la rue de la Vieille Poste nécessite l'acquisition des parcelles de terrain suivantes :

N° parcelle	Adresse	Surface	Nom du propriétaire	Prix
C 901 - 917	Le Chêne du Loup	49 ca	Indivision BONDOUX	220.00 €
C 903	Le Chêne du Loup	40 ca	ZULIANI Noëlle	180.00 €
C 905	Le Chêne du Loup	38 ca	Indivision BONDOUX	170.00 €
C 907	Le Chêne du Loup	48 ca	COGNET Laurent et Séverine	220.00 €

M. le Maire fait ensuite un historique des acquisitions de terrains effectuées à l'origine dans le cadre de la procédure de la Participation pour le financement des Voies Nouvelles et Réseaux (PVNR) et selon les délibérations des 11 juillet, 6 août et 6 septembre 2002, puis dans le cadre de la Participation pour Voies et Réseaux (PVR) selon la délibération du 26 mars 2004, non cumulable avec des cessions gratuites de terrain.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- approuve l'acquisition des parcelles susvisées aux conditions indiquées
- mandate M. le Maire pour les démarches et signatures nécessaires à l'acquisition
- décide de réaliser le transfert par acte administratif et mandate le premier adjoint, M. Didier COCHIN, pour signer ledit acte.

**Délibération n° 27 – 2015 :**

**Subvention à l'AS CHATEL :**

Le conseil municipal,

- vu la demande présentée par l'AS CHATEL, et notamment les charges d'eau et d'électricité mises à sa charge,

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'octroi à l'AS CHATEL d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2015, d'un montant de 900.00 €

La dépense correspondante sera imputée au compte 6574 du budget 2015 de la commune.

**Délibération n° 28 – 2015 :**

**Adhésion des 3 Communautés d'Agglomération de MONTLUÇON – MOULINS - VICHY**

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 :

"Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides".

Dans le cadre du maillage du département en bornes des recharges, le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en coordination notamment avec les 3 Communautés d'Agglomération.

Il apparaît que l'adhésion des communautés d'agglomération soit maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

C'est ainsi que par délibération de leur Conseil Communautaire, respectivement du 11 décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015, les trois communautés d'agglomération de l'Allier, de VICHY, MONTLUCON et MOULINS, ont demandé leur adhésion au SDE03.

Par délibération du comité syndical du 29 juin 2015, le SDE03 a approuvé l'adhésion des communautés d'agglomération.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales (articles L 5211-18, L 5211-5), il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et communautés de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

**Après délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**Le Conseil Municipal,**

Autorise l'adhésion des 3 communautés d'agglomération de MONTLUCON, MOULINS et VICHY au SDE03.

#### **Compte rendu des délégations du maire :**

- choix de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle polyvalente :

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, ont été retenus :

- Architecte : TRONCHE Jean-Luc, Huriel, pour un montant de 11 472.97 €
- contrôle technique : APAVE, Montluçon, (1950.00 €)
- mission de contrôle SPS : SA3E – Le Breuil (806.00 €)

- réfection des wc publics de la place principale : SABCF – Gouise (5 546.13 €)

- donation de l'indivision HIRSCH :

Le maire a accepté, sans charge ni conditions, une donation de l'indivision HIRSCH, d'un montant de 5 000.00 €, faite en reconnaissance de la protection apportée par les habitants de Châtel-de-Neuvre pendant la deuxième guerre mondiale à cette famille juive réfugiée dans la commune. Une lettre de remerciements sera adressée à cette généreuse famille.

#### **Questions diverses :**

- Mme PAILLERET rappelle d'une part l'urgence de procéder au remplacement des bancs publics en mauvais état, et d'autre part, la nécessité d'aménager des protections de containers d'ordures ménagères

- Mme MORGAND souhaite que la commune fasse l'acquisition d'un présentoir pour les divers documents et prospectus installés en mairie

- Mme BONDOUX demande que le processus de reprise des tombes du cimetière en état d'abandon soit réactivé.